

Brève. Un foyer de brucellose bovine en Belgique ou l'importance de la surveillance en territoire officiellement indemne

Bruno Garin-Bastuji (1) (bruno.garin-bastuji@anses.fr), Alexandre Fediaevsky (2)

(1) Anses, Laboratoire de santé animale de Maisons-Alfort

(2) Direction générale de l'alimentation, Bureau de la santé animale, Paris

Mots clés: Brucellose, Bovins, Belgique, *B. abortus* biovar 3

Un foyer de brucellose bovine a été identifié, grâce à la surveillance clinique, en novembre 2010 en Belgique, dans la province de Liège, près de la frontière néerlandaise (Maastricht). Ce pays est officiellement indemne de brucellose bovine depuis 2003, le dernier foyer confirmé remontant à mars 2000.

L'exploitation touchée comprend un élevage allaitant et un atelier de taurillons d'engraissement (104 animaux). Dix animaux ont été confirmés positifs en sérologie, deux avortements ont été rapportés et *Brucella abortus* biovar 3 a pu être isolée par le laboratoire local (ARSIA, Ciney) et confirmée début décembre par le LNR (CODA/CERVA, Bruxelles). Treize jours se sont écoulés entre la notification de l'avortement et la confirmation du diagnostic. Le troupeau a été entièrement abattu fin décembre. Les services vétérinaires belges ont identifié 137 exploitations en lien épidémiologique; aucun lien avec des exploitations françaises n'a été mis en évidence. Au 15 janvier 2011, les investigations conduites n'avaient pas permis d'identifier ni la source, ni l'extension éventuelle de l'infection.

On notera que le biovar 3 de *B. abortus* est celui qui a été le plus fréquemment isolé dans le passé en Belgique comme en France et qu'il reste le plus fréquent en Europe du sud où la brucellose bovine n'est pas encore totalement éradiquée (Espagne, Italie, Portugal notamment). Le typage moléculaire par MLVA, disponible depuis quelques années seulement, n'est malheureusement pas en mesure de contribuer à l'identification de la source de ce récent foyer belge. On sait que le génotype en cause dans ce dernier foyer correspond à celui de souches déjà isolées en Belgique dans les années 1990, ce qui ne permet pas d'exclure l'hypothèse d'une origine locale du foyer [D. Fretin, CODA-CERVA, communication personnelle]. En revanche, on ne dispose pas d'informations exhaustives sur les génotypes des souches isolées dans les pays encore infectés, européens notamment, ou durant les dernières années de présence de la brucellose bovine, en Belgique (jusqu'en 2000) et en France (jusqu'en 2003).

Les deux hypothèses les plus probables sont (1) l'introduction d'un animal contaminé en provenance d'une zone infectée et (2) la résurgence de l'infection à partir d'un bovin atteint de brucellose congénitale issu d'un foyer non entièrement dépeuplé dans les années 2000 [cet animal aurait donc plus de 10 ans]. Quoi qu'il en soit, ce foyer isolé, comme ceux identifiés à plusieurs reprises en Grande-Bretagne, vient nous rappeler la fragilité d'un statut officiellement indemne de brucellose. Cette fragilité impose une vigilance adéquate passant par une surveillance suffisamment réactive pour identifier au plus vite la réintroduction de la maladie, afin de l'« étouffer dans l'œuf » et de prévenir son éventuelle diffusion à d'autres exploitations.

Sources

[1] <http://www.afsca.be/santeanimale/brucellose/>

[2] http://ec.europa.eu/food/committees/regulatory/scfcah/animal_health/presentations/1112012011_brucellosis_belgium.pdf

[3] http://web.oie.int/wahis/public.php?page=disease_immediate_summary&selected_year=2010